

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2024 - 04

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Marie-Hélène CASTELL _ Rosemary DROUILLOT _ Sylvie SAMTMANN _ Sara TOURNE.

MS. Modeste BOSQUE _ Giles CASAS _ Michel CRETON _ Jean-François FABRE – Rodolphe LAFFONT _ Gérard NOLLEVALLE _ Olivier RABAT _ François RALLO.

CC Sud Roussillon : MME. Nathalie PINEAU.

MS. Thierry DEL POSO _ Robert DIAZ _ Jean-André MAGDALOU – Robert OLIVE _ Louis SALA _ Jean-Jacques THIBAUT.

CC Aspres : MME. Maya LESNÉ.

MS. Philippe BRETEAU _ Philippe LEMAIGRE.

CC ACVI : MMES. Maria CABRERA _ Annie PEZIN.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. Alexandra MAILLOCHAUD _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Jean-Pierre LEROY _ Jean-Charles MORICONI _ Louis PUIG _ André RADONDY _ Jean-François REGNIER.

CC Sud Roussillon : MME. Colette ROIG.

MS. Christophe MANAS _ René WALLEZ.

CC Aspres : MMES. Céline DAVESA _ Annie LELAURAIN.

MS. Rémy ATTARD _ Patrick BELLEGARDE _ Luc DEVEZE.

CC ACVI : M. Raymond PLA.

Avaient donné procuration :

PMM CU : M. Jean-Pierre LEROY donne pouvoir à Rodolphe LAFFONT.

CC Sud Roussillon : MME Colette ROIG donne pouvoir à Robert OLIVE.

CC Aspres : MME Céline DAVESA donne pouvoir à Maya LESNÉ.

Assistaient également à la séance :

MMES. Élodie DUSSAUSOIS _ Morgane BOISRAMÉ _ Céline FAJON-HERVIOU _ Isabelle PERRÉE _ Christelle PLAGES.

MS. Christian DISLAIR _ Marc GIMBERNAT _ François-Xavier HALLÉ _ Stéphane LECOQ _ Roland MIVIÈRE _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Bilan des acquisitions et rétrocessions foncières 2023

Dossier présenté par Rodolphe LAFFONT – Vice-président délégué

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Président expose qu'au titre de l'année 2023, le syndicat mixte des bassins versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet/Saint-Nazaire a procédé aux acquisitions et rétrocessions de parcelles suivantes :

Tableau Récapitulatif des acquisitions Foncières 2023

Noms, Prénoms des propriétaires	Commune	Désignations Cadastres			Nature	Superficie	Prix
		Section	Numéro	Lieu-Dit			
NEANT							
TOTAL DES ACQUISITIONS						/	/

Tableau Récapitulatif des rétrocessions Foncières 2023

Noms, Prénoms des propriétaires	Commune	Désignations Cadastres			Nature	Superficie	Prix
		Section	Numéro	Lieu-Dit			
NEANT							
TOTAL DES RETROCESSIONS						/	/

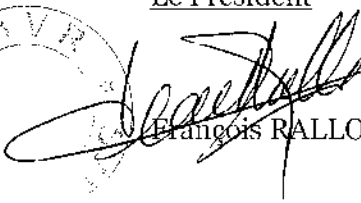
Le conseil syndical ouï l'exposé de M. le Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- 1) **ADOPTE** le bilan des acquisitions et rétrocessions foncières 2023 tel que décrit ci-dessus.
- 2) **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président


François RALLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.